

En publiant un article mensuel retraçant les avancées du projet PERM Couflens, nous souhaitons mettre à disposition de la population ariégeoise les informations pouvant concerner toutes les parties prenantes. Le projet de Couflens en est actuellement à sa phase d'exploration, qui a débuté par différentes études

C'est fait

Acquisition à 100% du projet de Couflens par Apollo Minerals

En juin 2018, le gouvernement a donné l'autorisation à Apollo Minerals d'acquiescer Variscan Mines. Cette acquisition a été finalisée dernièrement. Convaincu de la viabilité du projet, Apollo Minerals est maintenant propriétaire à 100% du permis exclusif de recherche de mines de Couflens à travers ses filiales françaises Variscan Mines, et Mines du Salat. Apollo Minerals étudie la fusion de Variscan Mines et de Mines du Salat afin de simplifier les opérations.

Création d'emplois locaux

La Société a recruté quatre nouveaux employés résidants tous dans le Couserans. La Société utilise les compétences de plusieurs entreprises locales et régionales telles que les sarl Fernandes et Fils, Decades et Atesyn. Elles ont participé aux programmes de sécurité et de construction, concernant notamment la réinstallation de services miniers.

Rencontre avec les parties prenantes

Hugo Schumann, directeur général d'Apollo Minerals et Michel Bonnemaïson, président de Mines du Salat ont rencontré Madame Chantal Mauchet, préfète de l'Ariège, afin d'expliquer leur vision à long terme du projet et de détailler l'étape en cours, celle des travaux de mise en sécurité du site.

Hugo Schumann a rencontré Monsieur Henri Richl, le maire de Couflens et son conseil municipal le 26 octobre; il s'agissait de la première rencontre officielle entre la société et la municipalité de Couflens dans le cadre d'une communication ouverte et transparente voulue par la société, le but étant d'acquiescer une compréhension approfondie réciproque des préoccupations de chacun. Au cours de cette réunion, il a été évoqué la question de l'arrêté municipal du 21 septembre concernant la circulation sur la route dite "de la mine" durant la période hivernale. La société a proposé d'élaborer une convention avec la municipalité relative à son utilisation et attend une réponse à sa proposition.

Des anciens mineurs accueillis sur le carreau

À l'occasion de l'abattage du mur d'entrée de la galerie principale de la mine, le 26 septembre une petite cérémonie a réuni sur le carreau de la mine les responsables de Mines du Salat et d'anciens mineurs qui ont été particulièrement sensibles à cette initiative. Ils ont pu faire quelques pas dans la galerie, ce qui leur a rappelé de nombreux souvenirs émouvants.



© JEAN-LOUIS CAUSSE

C'est en cours

Les études d'évaluation des risques

Dans le cadre du PERM de Couflens, une série d'évaluations des risques pour la santé et la sécurité est en cours. Un vaste programme de cartographie a été mené à l'intérieur de la mine afin de préparer la phase finale des évaluations des risques pour la santé et la sécurité. La première phase d'études, concernant la qualité de l'air (y compris pour le gaz, l'amiante ou le radon), la qualité de l'eau, les tests de ventilation et les risques d'éboulement, a été réalisée. Les résultats ont confirmé la bonne santé de la mine. La dernière phase d'évaluation des risques vise à réaliser une étude sur la composition des roches présentes dans la mine afin de confirmer ou d'infirmer la présence de minéraux contenant de l'amiante. Cette étude permettra de définir les pratiques d'exploration utilisées par la société afin de garantir la santé et la sécurité de son personnel au cours des travaux d'exploration. La dernière phase d'évaluation des risques sera réalisée par des tiers-experts approuvés par l'État, dans le cadre d'une convention tripartite signée entre la société, l'État et la préfecture. Elle débutera après la fin des travaux de mise en sécurité et fera l'objet d'un arrêté préfectoral. Tous les résultats seront communiqués de manière transparente à la Commission Locale d'Information, de Concertation et de Suivi (CLICS), à la préfecture et au public.



© JEAN-LOUIS CAUSSE

et des travaux de mise en sécurité du site de Couflens. Ces études et travaux préalables vont permettre de commencer l'exploration, dont la démarche s'apparente à une démarche scientifique, en garantissant la santé et la sécurité du personnel qui est une priorité absolue.

Les études initiales d'impact sur l'environnement

La société a débuté les études initiales du programme d'Étude d'Impact Environnemental et Social afin de mesurer et d'anticiper les impacts environnementaux et sociaux, positifs et négatifs, du projet de Couflens. Burgeap et Atesyn, deux firmes d'ingénierie environnementale, ont été engagées pour effectuer un échantillonnage de l'eau afin d'évaluer l'état actuel des eaux concernées par le projet. Ces études permettront d'assurer le respect des normes environnementales les plus élevées pendant toute la durée des travaux. Les résultats de ces premières études de l'eau sont en cours d'analyse et seront complétés par d'autres études (sur la faune, la flore, le bruit, la qualité de l'air, les données démographiques...)

C'est prévu

Programme de mise en sécurité de la mine

Le démarrage des travaux de sécurisation des galeries de l'ancienne mine a été autorisé le 14 septembre par un arrêté préfectoral et ceux-ci ont débuté à cette date. Ils ont consisté à la purge des parois, au démontage des colonnes de tuyauterie, au nettoyage des galeries et à la construction de murs et pose de barrières pour assurer la sécurité des employés. Le mur obstruant l'entrée de la galerie 1230m a été abattu pour faciliter l'accès des engins mécaniques et une porte grillagée a été posée. À l'exception de la ventilation, tous les travaux du niveau principal 1230, sont maintenant terminés. Toutefois, l'arrêté préfectoral a été contesté par un référé devant le Tribunal administratif de Toulouse qui a ordonné sa suspension le 15 octobre dernier dans l'attente d'une décision au fond. La préfecture a choisi de retirer cet arrêté et a demandé à la Société de fournir des documents supplémentaires concernant les mesures prises en terme de sécurité et de santé. La société a immédiatement suspendu les travaux et doit faire parvenir à la préfecture les documents demandés; elle espère pouvoir reprendre ces travaux rapidement dans le but de terminer de sécuriser la mine et commencer les recherches. Le 26 septembre dernier, une cérémonie a été organisée afin de célébrer le début des travaux de mise en sécurité. Au cours des prochaines semaines, une série de réunions sera organisée afin de présenter le cahier des charges pour la phase finale des évaluations, la tierce-expertise sur l'amiante.



© JEAN-LOUIS CAUSSE

Campagne de sondage

Une campagne de sondage va permettre de localiser le minerai, de le caractériser et d'évaluer son intérêt. Cette campagne de forage ne pourra commencer qu'après l'achèvement des évaluations des risques pour la santé et la sécurité à l'intérieur de la mine et fera l'objet d'un arrêté préfectoral. Pour la préparer, Mines du Salat a reçu plusieurs offres d'entreprises spécialisées qui souhaitent y participer.

Campagne de relevé géophysique par hélicoptère

Cette campagne de relevés géophysiques hélicoptérés a pour objectif de mieux comprendre les caractéristiques géologiques régionales pour ensuite affiner les cibles de forages.

Pour l'instant, 60 kilomètres linéaires de levées géophysiques hélicoptérées ont été réalisés et la société analyse et interprète actuellement les données collectées.

Cette opération avait été autorisée par arrêté préfectoral du 11 octobre 2018.

Cet arrêté a été suspendu par un référé du Tribunal administratif à la suite de sa contestation. Afin de respecter les restrictions annuelles de survol à compter du 1^{er} novembre, la société a décidé de mettre fin à ce programme par anticipation.



© JEAN-LOUIS CAUSSE